

Sainte-Martine, le 14 avril 2020

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTINE

RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-361

Règlement établissant un programme de subvention pour l'achat de couches et produits sanitaires durables

Séance ordinaire de la Municipalité de Sainte-Martine tenue le 14 avril 2020 à 15 h 30 à la salle de conférences au 3, rue des Copains, Sainte-Martine, Québec, lieu désigné pour ladite assemblée sous la présidence de madame Maude Laberge, mairesse.

Sont présents :

- Monsieur Normand Sauvé
- Monsieur Richard Laberge
- Monsieur Jean-Denis Barbeau
- Madame Carole Cardinal
- Madame Mélanie Lefort
- Monsieur Dominic Garceau

Madame Hélène Hamelin – directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que Madame Josée Bourdeau – directrice greffe, affaires juridiques et contractuelles, sont aussi présentes.

Attendu que l'un des objectifs du *Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020* de la MRC Beauharnois-Salaberry vise à encourager les bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles et de réduction des déchets;

Attendu que l'une des solutions permettant la réduction des matières acheminées aux sites d'enfouissements est de réduire à la source la consommation et la production de déchets;

Attendu que la Municipalité veut encourager l'utilisation de couches et produits sanitaires durables, pour permettre la préservation de l'environnement et le développement durable;

Attendu que cette initiative s'inscrit dans la volonté de la Municipalité de réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES);

Attendu que le *Règlement numéro 2013-221 établissant un programme de subvention pour l'achat de couches lavables* doit être remplacé, puisqu'il ne tient pas compte des nouveaux produits sanitaires réutilisables disponibles sur le marché;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire tenue le 10 mars 2020;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau
appuyé par monsieur Normand Sauvé
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le Règlement numéro 2020-361 établissant un programme de subvention pour l'achat de couches et produits sanitaires durables, soit adopté et qu'il soit décrété et statué par ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 TITRE

Le présent règlement porte le titre de « Règlement établissant un programme de subvention pour l'achat de couches et produits sanitaires durables ».

ARTICLE 3 ABROGATION D'UN RÈGLEMENT ANTÉRIEUR

Le présent règlement abroge le « Règlement numéro 2013-221 établissant un programme de subvention pour l'achat de couches lavables ».

ARTICLE 4 BUT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour but de mettre en place un programme de subvention aux familles de la Municipalité de Sainte-Martine qui utilisent les couches lavables et autres produits sanitaires réutilisables, afin de permettre la diminution du volume de déchets envoyé à un site d'enfouissement.

ARTICLE 5 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Les personnes admissibles au programme de subvention sont celles rencontrant les critères suivants :

- 1) Être résident de la Municipalité de Sainte-Martine au moment de l'acquisition d'un produit sanitaire admissible;
- 2) Déposer la demande de subvention dans les six mois suivants l'achat.

ARTICLE 6 PRODUITS ADMISSIBLES

Les produits admissibles à une subvention sont les suivants :

- 1) Couches lavables pour bébés et adultes
- 2) Couches lavables pour la piscine
- 3) Compressees d'allaitement lavables
- 4) Coupes menstruelles
- 5) Protège-dessous lavables
- 6) Serviettes hygiéniques lavables
- 7) Culottes d'apprentissage lavables
- 8) Culottes absorbantes lavables

ARTICLE 7 MONTANT DE LA SUBVENTION

Le montant de la subvention consentie dans le cadre du présent programme est de 50 % du coût d'achat, jusqu'à concurrence de 100 \$ par personne. Un montant maximal de 250 \$ par famille est autorisé.

ARTICLE 8 DEMANDE DE SUBVENTION

Toute demande de subvention doit être formulée par écrit, à l'aide du formulaire de l'annexe A du présent règlement, et doit être accompagnée des documents suivants :

- 1) Une copie d'un document démontrant que le requérant réside sur le territoire de la Municipalité;
- 2) L'original de la facture ou du reçu d'achat sur lequel sont indiqués le nombre de produits admissibles achetés, le nom de l'entreprise ainsi ses numéros de TPS et TVQ et preuve de paiement.

ARTICLE 9 DÉBUT DU PROGRAMME

Pour être admissible au programme, l'achat doit avoir été fait après le 1^{er} mai 2020.

ARTICLE 10 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Maude Laberge
Mairesse

Hélène Hamelin
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Avis de motion : 10 mars 2020
Projet de règlement : 10 mars 2020
Adoption du règlement : 14 avril 2020
Entrée en vigueur : 27 avril 2020

ANNEXE A - FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION



**FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION
COUCHES ET AUTRES PRODUITS SANITAIRES DURABLES
RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-361**

Date de réception de la demande

SECTION 1 – IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

Requérant

Nom / Prénom :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Téléphone :

Courriel :

SECTION 2 – PRODUITS ADMISSIBLES

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Couches lavables pour bébés et adultes | <input type="checkbox"/> Coupes menstruelles |
| <input type="checkbox"/> Couches lavables pour la piscine | <input type="checkbox"/> Protège-dessous lavables |
| <input type="checkbox"/> Compresse d'allaitement lavables | <input type="checkbox"/> Serviettes hygiéniques lavables |
| <input type="checkbox"/> Culottes d'apprentissage lavables | <input type="checkbox"/> Culottes absorbantes lavables |

Date d'achat :	
Nom du commerce :	

SECTION 3 - DÉCLARATION

Le soussigné déclare par la présente que les renseignements donnés ci-haut sont complets et exacts, et s'engage à respecter toutes les dispositions du règlement.

Le soussigné comprend que le présent formulaire ne constitue pas une garantie que la présente demande de subvention soit acceptée.

Signé à :

ce :

Signature du requérant :

Nom en lettre moulée :

RÉSERVÉ À L'USAGE DE LA MUNICIPALITÉ

Demande reçue par :

Réception des pièces
justificatives le :

Demande admissible : Oui Non

Montant de la subvention :

Poste budgétaire :

Date émission subvention :